

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/063/DEL/5.4

Séance du 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 18 h 30, se sont réunis à la salle du Carrosse, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVELOGEARE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Christina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, Mme MOULIN José, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoint M. CASTELOT Christophe, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne par M. DEVOGELAERE Robin, Mme CUFFEL Virginie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme ALIGON Stéphanie par M. CASTELOT Christophe, M. GODEMAN Sébastien par M. BARBIER Michel.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme DIEPPOIS Anthéa.

Date de convocation : 21 mars 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 25	Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

Objet : CRÉATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

L'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 permet au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal.

Ces délégations permettront un investissement déterminant de ces élus dans la vie communale. Les domaines d'interventions délégués représentent une charge de travail importante et nécessite une présence régulière sur le terrain.

.....



Le conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de créer 9 postes de conseillers délégués et de donner délégation, par arrêté municipal aux conseillers délégués suivants :

- **M. DUCROIX Philippe** délégué auprès du Maire en charge de la sureté de la ville, des animations et des Cérémonies patriotiques, commissions 4-5 et 8
- **Mme LAFOLIE Sandra** déléguée auprès de l'adjointe CAVALLO – DUMONT Maria-Christina en charge du commerce et de l'animation, commission 5
- **M. PADE Ludovic** délégué auprès du 1^{er} adjoint ADAM Hervé en charge de la synergie et de la performance des achats, commission 1
- **M. CASTELOT Christophe** délégué auprès du Maire en charge de la majorité et de la modernisation des organisations internes, commissions 4-5 et 8
- **Mme DIEPPOIS Anthéa** déléguée auprès de l'adjoint GRANDSERT Thierry en charge de l'écologie, du bien-être animal et de la biodiversité, commission 4
- **Mme FERMENT Jenny** déléguée auprès de l'adjointe MOULIN José en charge de la petite enfance et du service aux personnes, commission 6
- **M. BOINET Yves** délégué auprès de l'adjointe CAVALLO – DUMONT Maria-Christina en charge de l'animation et du développement touristique, commission 5
- **Mme CUFFEL Virginie** déléguée auprès de l'adjointe MOULIN José en charge du scolaire et du périscolaire, commission 6
- **M. LE DU Alain** délégué auprès de l'adjoint QUENTIN Frédéric en charge de l'animation des sports, commission 3

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Robin DEVOGELAERE

La secrétaire de séance,
Mme DIEPPOIS Anthéa

